



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

LETTRE DE CONSULTATION

Affaire suivie par : Jonathan BAUDEL

Tél : 04.90.90.44.00

Fax : 04.90.90.03.76

E-mail : j.baudel@parc-alpilles.fr

N/Réf. JB

Objet : **Marché de maîtrise d'œuvre pour
la réalisation de travaux DFCI
Programme 2025**

Le pouvoir adjudicateur : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles
2 boulevard Marceau - 13290 SAINT REMY DE PROVENCE.

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux DFCI - programme 2025 du PMPFCI des Alpilles sur les communes de Maussane les Alpilles, Fontvieille, Saint-Rémy-de-Provence, Les-Baux-de-Provence, Saint-Etienne-du-Gres (13)

La prestation comprend 5 phases définies comme suit :

- Phase N° 1 : Etudes de projet
- Phase N° 2 : Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Phase N° 3 : Examen de conformité-visa
- Phase N° 4 : Direction de l'exécution du contrat de travaux
- Phase N° 5 : Assistance lors des opérations de réception

Découpage en lot :

La mission de maîtrise d'œuvre de travaux est découpée en 2 lots distincts :

- Lot 1 : Génie Forestier
- Lot 2 : Génie civil et équipements

Les travaux prévus pour cette programmation sont les suivants :

Allotissement	Communes	Type de travaux	Unité	Quantité
LOT 1 Génie Forestier	Maussane les Alpilles et Saint-Rémy-de-Provence	Dépressage/Eclaircie DFCI - HC6	ha	12,30
LOT 2 Génie civil et équipements	Saint Rémy et Les Baux de Pce	Mise aux normes de la piste AL110	MI	2075
	Saint-Etienne-du-Gres	Mise aux normes de la piste AL203	MI	4650
	Fontvielle	Fourniture et mise en place d'une citerne classique 60m3 semi-enterrée - AL104	Ft	1

NB :

Pour le lot 1, L'opération se situe en partie dans un APPB nécessitant une intervention dans une période favorable au calendrier des espèces. Cette opération devra être terminée au **19 décembre 2026**.

En ce qui concerne les travaux sur pistes, le la fin des travaux est fixée avant le **1^{er} janvier 2027**.

Informations complémentaires relatives aux projets :

-Le maître d'œuvre devra bien prendre en compte les enjeux paysagers, sylvicoles, pastoraux, cynégétiques, naturalistes, fonciers, ... dans la conception des projets.

-Les projets forestiers se situent en forêts communales relevant du régime forestier et en forêt privée. En partie publique, la préparation des projets implique une réflexion technique, partagée avec les gestionnaires (ONF), afin de permettre une bonne coordination et faciliter la réalisation des opérations. Les cartographies des opérations sont présentées en annexes. En partie privée, il conviendra de coordonner les travaux en lien avec, les propriétaires et tiers, riverains.

-Le maître d'œuvre veillera prendre en considération dans le CCTP travaux sur la base des éléments du PRO validé par le maître d'ouvrage.

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du **06-04-2026**

La consultation est passée par Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

- La consultation donnera lieu à un marché ordinaire sans tranche.

Il n'est pas prévu de décomposition en lot car il est impossible d'identifier des prestations distinctes.

Le délai d'exécution des prestations est fixé par le candidat dans son mémoire technique. Il court à compter de la notification du marché. Il ne peut pas dépasser le délai plafond indiqué dans le tableau ci-après :

LOT 1 (GF)	LOT 2 (GC)
Phase N° 1 : 2 mois	Phase N° 1 : 2 mois
Phase N° 2 : 1 mois	Phase N° 2 : 1 mois
Phase N° 3 : 1 mois	Phase N° 3 : 1 mois
Phase N° 4 : 3 Mois	Phase N° 4 : 5 Mois
Phase N° 5 : 1 Mois	Phase N° 5 : 1 Mois
Délai maximum : 8 mois	Délai maximum : 10 mois

NB :

Pour le lot 1, les travaux devront être terminés avant le 19 décembre 2026.

Pour le lot 2, les travaux devront être terminés avant le 1 janvier 2027.

Règlement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire, échéance à 30 jours.

Groupement

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-2 1° du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-2 2° du Code de la commande publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Les variantes par rapport à l'objet du marché et à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Dossier de consultation des entreprises

Les DCE sont téléchargeable sur le site du PNR des Alpilles à l'adresse suivante : <https://www.parc-alpilles.fr/appels-doffres/>

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Liste des missions de maîtrise d'œuvres pour prestations similaires effectuées (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique, avec au moins 3 références similaires à l'objet de la consultation.
- Indication des CV, titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables dédiés à la prestation de services et/ou à la conduite des travaux de même nature que celle du marché.

Contenu de l'offre

- Cahier des clauses particulières
- Devis au format défini (tableur Excel)
- Mémoire technique contenant notamment la méthodologie mise en œuvre, la prise en compte de l'intégration paysagère et l'organisation des ressources humaines proposées, dédiées à la mission.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Les offres sont transmises par courriel à j.baudel@parc-alpilles.fr.

Le courriel de candidature contient les justificatifs de candidature visés à l'article R2143-6 et suivants du Code de la commande publique et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Date limite de réception des offres : **mardi 31 mars 2026 à 12h00.**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées dans la présente lettre de consultation ne seront pas ouverts.

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Le pouvoir adjudicateur prévoit une ou plusieurs phases de négociations technico-commerciales des offres avec les deux premières entreprises. Il se réserve cependant la possibilité d'attribuer directement le marché sur la base des critères de sélection des offres et leur pondération, sans passer par la ou les phases de négociation.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur rend obligatoire la signature offres.

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des offres pour les lots 1 et 2 :

1. Prix (pondération : 40)
2. Valeur technique (pondération : 60)
Valeur technique sur 100 points décomposés comme suit :
 - la méthodologie que le candidat envisage de mettre en œuvre pour mener à bien ses missions, 30 points
 - le niveau de prise en compte de l'intégration paysagère des ouvrages et de l'intégration des objectifs de préservation de la biodiversité dans la réalisation des travaux, 30 points
 - l'organisation des ressources humaines, sa disponibilité, réactivité et les moyens matériels dédiés à la mission, 20 points
 - Les mesures mises en places pour tenir délais de réalisation des missions imposés avec un planning détaillé, 20 points.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile à l'adresse suivante :

Renseignements administratifs et techniques

Correspondant administratif : Jonathan BAUDEL du PNR Alpilles

Adresse : Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Alpilles
2 boulevard Marceau
13290 SAINT REMY DE PROVENCE

Téléphone : 04 90 90 44 00 - Courriel : j.baudel@parc-alpilles.fr

Correspondant technique : Xavier MAIXANT (Assistant à maîtrise d'ouvrage)

Téléphone : 04 42 66 71 92 – Courriel : xavier.maixant@canal-de-provence.com